



Ma question concerne une franchise à régler alors que ma voiture

Par **tateossian**, le **18/03/2012** à **13:43**

Bonjour,

J'aurai souhaité avec un renseignement. cette demande concerne ma fille qui a eu un petit souci pendant ses heures de travail. Elle est auxiliaire de vie à domicile chez des personnes âgées; elle était en intervention chez une personne et lorsqu'elle a terminé son travail chez cette cliente, elle a eu la désagréable surprise que la portière de sa voiture avait été défoncée pour le vol d'une façade auto radio et divers accessoires étant dans la voiture.

Nous avons donc fait une déclaration de sinistre à son entreprise qui a une assurance pour ce genre de litige, mais mon souci est que ma fille a du régler le montant de la franchise, soit 250 euros. Je trouve lamentable d'avoir eu à régler cette franchise, cela s'étant passé pendant son travail. Son salaire mensuel est de 900 euros net, alors prélever 250 euros de franchise!!!!!! Les autres réparations ont naturellement été prises en compte par l'assurance de son employeur après qu'un expert ait constaté les dégâts bien sûr. J'ajoute que je me pose une question: si cela se produisait plusieurs fois..... que lui resterait-il sur ses 900 euros de revenus.

Je vous demande juste si celà est normal?

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire

Cordialement

Par **chaber**, le **19/03/2012** à **13:59**

bonjour,

Si le contrat prévoit une franchise il est normal que votre fille en subisse l'application.

Malheureusement, si un autre dommage similaire survenait le franchise serait de nouveau applicable